



# République Démocratique du Congo

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CIBLE 8.7 DES ODD  
2024



## État d'avancement de la cible 8.7 des ODD

Vous êtes invité(e) à faire part des progrès réalisés par la République Démocratique du Congo pour atteindre la cible 8.7 des ODD entre janvier 2024 et décembre 2024. Vos réponses seront utilisées dans le Rapport d'avancement annuel 2024.

Ce questionnaire comporte à la fois des questions ouvertes et fermées. Tous les questionnaires remis seront examinés par le Groupe de travail chargé du suivi de la cible 8.7. Le rapport de situation sera actualisé sur [Alliance 8.7 \(alliance87.org\)](http://Alliance8.7(alliance87.org)).

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Secrétariat : [info@alliance87.org](mailto:info@alliance87.org).

\* Obligatoire

### Avancement des priorités de la feuille de route

Voyons quelles sont: i) vos priorités nationales en vue de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne; ii) les prochaines étapes décrites dans votre dernier rapport annuel de Pays Pionnier.

Note: Veuillez simplement signaler les progrès qui sont pertinents et alignés à la feuille de route. Les progrès devraient correspondre à la période de référence comprise entre janvier 2024 et décembre 2024. L'accent devrait être mis sur les résultats plutôt que sur les processus. Si des progrès ont été accomplis vers un résultat spécifique, même si le résultat n'a pas encore été atteint, il convient de le préciser clairement. Par exemple, une communication telle que «formation sur le travail des enfants à l'intention des représentants du gouvernement» ne suffirait pas et nécessiterait des informations supplémentaires, telles que les dates de la formation et le nombre de participants.

\*Si vous avez fourni plus de 3 priorités de feuille de route dans le dernier rapport, toutes vos priorités de feuille de route apparaîtront dans cette section.

1. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #1 de votre feuille de route nationale " Coordination et décentralisation"?

- Un mécanisme national de coordination de l'Alliance 8.7 a été établi et fonctionnel par Arrêté Ministériel.
- Un Comité national de coordination de l'Alliance 8.7 a été officiellement institué par un acte juridique conforme aux normes nationales au plus tard.
- Le Comité est multisectoriel, avec au moins 100 % des institutions clés identifiées dans la feuille de route effectivement représentées.
- Au moins 2 réunions statutaires du Comité ont été tenues pour l'année 2024 et Procès-verbaux de réunions
- Une Task-Force technique multisectorielle appuie la mise en œuvre opérationnelle de l'Alliance 8.7.



- Une Task-Force technique a été formellement mise en place et rattachée au Comité de coordination avant.
- Au moins 80 % des secteurs techniques prioritaires (Présidence, Travail, Inspection, protection sociale, partenaires sociaux) sont représentés dans la Task-Force.
- Un minimum de 4 réunions techniques de la Task-Force a été organisé au cours de l'année 2024, avec rapports techniques disponibles.
- Les survivants participent de manière significative, sûre et éthique aux mécanismes de gouvernance de l'Alliance 8.7.
- Adoption d'un mécanisme formalisé et éthique de participation des survivants a été adopté dans les 60 jours suivant la création de la Task-Force.
- Au moins une organisation des survivants (dont une femme) a été officiellement intégrée à la Task-Force.
- Au moins une organisation des survivants intégrés participe effectivement aux réunions et activités clés.
- Au moins cinq (5) recommandations issues des survivants sont prises en compte dans les plans d'action annuels.

2. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #2 de votre

feuille de route nationale " Elaboration d'un plan d'action, suivi de progrès, collecte des données et partage de connaissances"?\*

- Elaboration de la feuille de routes de priorités stratégiques Alliance 8.7 de la RDC ;
- Evaluation et actualisation de la feuille de route ;
- Mise en place du Système de Suivi et de Remédiation (SRRTE) pour collecter les données sur la présence des enfants dans les zones minières artisanales ;
- Création de cellules provinciales de veille sur le travail des enfants et la traite, en collaboration avec les inspecteurs du travail ;
- Participation à des ateliers et Forums, national, sous-régional, régional et international dans le cadre de partage de connaissances et d'expériences avec d'autres états, partenaires sociaux et société civile.

3. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité #3 de votre

feuille de route nationale " Lois et politiques"?\*

- Mise en place d'un plan national pour renforcer la réponse gouvernementale à la traite des personnes, appuyé par l'OIM en collaboration avec la Direction Générale de la Migration.
- Mise en place du plan stratégique de lutte contre la traite des personnes.
- Modification de la Loi du Code pénal de la RDC, en pénalisant la traite de personne à la même peine comme le viol.

4. Depuis janvier 2024, quels progrès avez-vous faits concernant la priorité # 4 de votre



feuille de route nationale "Financement"?\*

- Alignement dans le budget 2024 de la prise en charge du Comité de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

#### Avancement par rapport aux prochaines étapes établies

Dans votre rapport annuel 2023, les prochaines étapes suivantes avaient été établies pour la période de janvier 2024 à décembre 2024.

5. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 « Adoption d'un règlement pour interdire la mise sur le marché de l'Union européenne de produits issus du travail forcé » ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

Observations:

La Prochaine étape principale envisagée est la **finalisation de la transposition des exigences du règlement UE dans les mécanismes nationaux et régionaux, notamment, c'est à dire :**

- Intégration des obligations de diligence raisonnable dans les politiques commerciales et d'exportation de la RDC.
- Mise en place d'un cadre institutionnel national de mise en conformité avec le règlement UE (unités de surveillance, bases de données nationales, procédures d'enquête) pour assurer que les produits exportés vers l'UE répondent aux normes contre le travail forcé.

Cette étape est essentielle avant que des produits congolais ne puissent être vérifiés comme conformes ou non, et avant que des sanctions/déclarations d'interdiction ne soient appliquées.

#### **Les Actions prévues sont entre autres :**

- Évaluation et renforcement des cadres institutionnels nationaux
- Cartographier les principales chaînes d'exportation à risque de travail forcé
- Créer une Cellule nationale de diligence raisonnable
- Développer des lignes directrices nationales de diligence raisonnable
- Constituer une base de données nationale de risques (secteurs, zones géographiques, fournisseurs).
- Mettre en place un système d'information national sur les risques de travail forcé
- Mobiliser l'appui technique et financier de l'UE, OIT et partenaires pour la mise en œuvre.

6. Quel est le statut de votre prochaine étape #2 «suivi de la mise en œuvre des dispositions commerce et développement durable de nos accords commerciaux»?

- Non atteinte
- Planifiée



En cours

Atteinte

Observations:

La RDC ne dispose pas encore d'un mécanisme formel et institutionnalisé de suivi spécifique des dispositions Commerce et Développement Durable exigées par l'UE, bien que plusieurs actions connexes existent.

La prochaine étape consiste à institutionnaliser un cadre national de suivi de la mise en œuvre des engagements Commerce et Développement Durable, incluant les normes fondamentales du travail, la diligence raisonnable et la durabilité environnementale, et lancer une première revue nationale conjointe en vue du dialogue avec l'Union européenne.

#### Progrès globaux entre janvier et décembre 2024

7. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route ?
- pas de progrès  
 peu de progrès  
 quelques progrès  
 grands progrès

Il y a eu des efforts remarquables qui ont été enregistré au cours de l'année 2024, entre autres :

- La validation du Système de suivi et de remédiation de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de Cobalt ;
- La production d'un mode opérationnel destiné aux Inspecteurs et aux contrôleurs du travail visant la protection des enfants ;
- Formation des 500 Inspecteurs du Travail spécialisés dans la lutte contre l'exploitation économique des enfants ;
- La construction de 32 infrastructures sociales est en cours dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Ces infrastructures incluent des écoles, des centres de santé, et des centres de rattrapage scolaire destinés à soutenir la réinsertion sociale des enfants et améliorer l'accès aux services de base dans leurs communautés ;

8. Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes, quelles sont les principales réussites enregistrées entre janvier 2024 et décembre 2024 à mettre en avant (par exemple, pour votre page de pays pionnier sur le site de l'Alliance 8.7 et dans les rapports)?\*

Modification des notes: Tous ces faits saillants sont-ils suffisamment significatifs pour être considérés comme dignes d'être soulignés?

#### **Les principales réussites enregistrées sont entre autres :**

- Mise en place du mécanisme national pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur minier, en mettant en œuvre le Système de Suivi et de Remédiation de Travail des Enfants ;



- Implication des 5 organisations des survivants dans la lutte contre le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des personnes.
- 32 867 enfants ont été identifiés et dont 6 241 enfants (16%) par le Système de Suivi et de Remédiation de Travail des Enfants représentent à peine dans les mines artisanales par 17 services intervenants dans l'identification des enfants dans les chaînes d'approvisionnement des Cobalts dans les Provinces du Haut Katanga et de Lualaba ;
- 13 587 enfants ont bénéficié de la réinsertion sociale dans le milieu d'éducation formelle.
- 6 506 enfants ont bénéficié de la réinsertion sociale dans le milieu d'éducation non-formelle notamment, Coupe Couture (1 554) ; Esthétique (1 564) ; Mécanique Auto (1 504) et Conduite Auto (1 884).

9. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes d'être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).

oui

non

ne s'applique pas

10. Quelles sont ces réussites dignes d'être mentionnées ?

- La mise en place du fond de solidarité de santé pour permettre au secteur informel d'avoir une sécurité sociale ;
- La valorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, SMIG pour améliorer le pouvoir d'achat de travailleurs congolais, Le Gouvernement a sensiblement amélioré le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, SMIG qui était à 7.075 FC par jour, pour le travailleur de manœuvre ordinaire, en 2018 est passé à 14.500 FC en 2025, et fixé à 21.500 FC à partir de janvier 2026 ;
- La Protection de la main d'œuvre nationale pour réduire la traite de personnes en élargissant la protection sociale au secteur informel en opérationnalisant le Fonds de Solidarité Santé « FSS ».

11. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes?\*

12. Comment avez-vous surmonté ces difficultés? Quels enseignements avez-vous tiré?

#### Évaluation des progrès réalisés au cours des derniers mois



13. Lequel des outils d'évaluation officiels suivants et/ou d'autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l'avancement de vos priorités nationales? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- enquêtes
- études de cas
- discussions en groupe
- entretiens
- preuves anecdotiques
- informations de tiers
- ne s'applique pas
- autre, à savoir: \_\_\_\_\_

14. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation que vous avez utilisé pour

mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales.

Note: Veuillez utiliser vos réponses à la question précédente, c'est-à-dire des enquêtes, des études de cas, d'autres. Veuillez également envoyer un lien/des références minimes aux rapports, ou tout autre moyen de vérification. Des outils d'évaluation officiels ont-ils été utilisés ou d'autres types d'outils?

**Exemple:**

**Discussion en groupe dans une réunion multisectorielle impliquant toutes les parties œuvrant dans la mise en œuvre de l'Alliance 8.7 ;**

**Études de cas: passer en revue des situations de cas avant la mise en œuvre du programme et la situation actuelle ;**

**Collecte des données administratives au près de services concernés.**

15. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès

- Le moyen financier. USAID finançait de nombreux programmes essentiels : retrait des enfants des mines, soutien éducatif, insertion économique, formation des adultes et stabilisation communautaire. La rupture de financement a eu d'impact négatif sur terrain et sur la collecte des données.

16. Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de

leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.. Quel a été le niveau de participation (informations partagées, consultées, participation à la mise en œuvre, validation des résultats)?

**Exemple:**

- La Commission Nationale des Droits de l'Homme de la République Démocratique, Enquêter sur toutes les allégations de l'utilisation des enfants dans les mines et sites miniers de cobalt artisanal et de violation des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits.



- Free The Slaves, enquête sur la filière Cacao en République Démocratique du Congo pour identifier les enfants qui travaillent, des hommes et des femmes en situation de travail forcé,...

### Collaboration avec des partenaires internationaux

17. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? \*

Veuillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

Autres pays de l'Alliance 8.7. Pour en savoir plus, voir [Pathfinders | Alliance 8.7 \(alliance87.org\)](#).

OIT

Agences des Nations Unies (autres que l'OIT)

Organisations internationales de la société civile

Autre, à savoir : \_\_\_\_\_

18. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur Collaboration.

**Exemple :**

- Le Kenya dans le cadre d'échange d'expérience ;
- OIM, partenaire technique,
- Unicef, partenaire technique,
- Free The Slaves partenaire technique

19. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne? \*

oui

non

Ne sait pas

20. Veuillez nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.

- Adoption et évaluation du Code de bonne conduite sur l'élimination de travail des enfants dans les pays de la SADC

### Collaboration avec des partenaires nationaux

21. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux? \*

Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

Secteur privé

Organisations d'employeurs

Organisations de travailleurs



- Organisations locales de la société civile
- Ministères au sein de votre gouvernement
- Organisations et réseaux de survivants

22. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur collaboration.

**Exemple:**

- CNDH : Commission Nationale des Droits de l'Homme dans le cadre de l'enquête sur le travail des enfants dans les zones minières ;
- l'USAID et via le projet C-TIP, l'OIM, Développement de procédures opérationnelles standard (SOP)
- Présidence de la République pour la lutte contre la traite des personnes ;
- Ministère des mines : pour la lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales ;
- Ministère des Affaires Sociales par son Projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et jeunes impliqués dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt « PABEA-COBALT », pour la remédiation et la réinsertion sociale des survivants
- Appui de la MONUSCO au désarmement, réinsertion communautaire des enfants utilisés dans les conflits armés

23. Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis?\*

- oui
- non

24. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence.

**Exemple:**

Nous avons renforcé les réunions et la participation aux rencontres organisées par les autres organisations ;  
Des ateliers d'échanges et de renforcement des capacités dans le cadre de la protection des enfants contre l'exploitation économique ;

25. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile? \*

- oui
- non

26. Dans l'affirmative : Comment décririez-vous l'impact du processus pays pionniers dans votre pays ?

- L'implication des tous les acteurs depuis la première institution de la République ;
- Réduction sensible de présence des enfants dans les carrières mines et dans d'autres cas des travaux suite à la gratuité de l'enseignement de base.

Perspectives d'avenir



27. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays? \*

oui

non

Si vous avez répondu « oui » à cette question, précisez la nature du changement que vous souhaitez appliquer aux priorités de votre feuille de route: \_\_\_\_\_

28. Qu'est-ce qui doit être actualisé ? Veuillez cocher tous les éléments qui s'appliquent.

Besoin de mettre à jour les priorités

Besoin de mettre à jour les objectifs/objectifs de la feuille de route

Autre, à savoir: \_\_\_\_\_

Merci!